

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre **22170**

SEANCE du : 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS				
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN	
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX	
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER	
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX	
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN		
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS		
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN		

	POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES	
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR à Thierry BAUDOUIN	Stéphanie FILLON à Véronique VILLEMONTEIX
Florence BAZZOLI		

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services



Demande de subvention exceptionnelle - Comores FC

L'association Comores FC n'a pas fait de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2022.

Suite à son Assemblée générale, elle demande une subvention exceptionnelle de 2500€ afin de pallier son déficit.

Habituellement, une subvention de 500€ était accordée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 500 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

Emmanuelle MENARD

de Maire,

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20220921-DG_DEL_2022_170-DE Date de télétransmission : 21/09/2022 Date de réception préfecture : 21/09/2022

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 20 SEP. 2022